

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 portant création du Diplôme Universitaire PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE DES PATHOLOGIES DIGESTIVES GRAVES
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

- Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE DES PATHOLOGIES DIGESTIVES GRAVES

Article 2 : Le jury est présidé par le Docteur MARINE CAMUS (MCU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur GUTTON Christophe (PH)

Docteur VERDONK Franck (MCU-PH)

Docteur VORON Thibault (PCU-PH)

Docteur SATRE-BUISSON Lea (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 25 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU